

Guide vélo du territoire Seine-Eure, en Normandie



Les conseils pratiques

Depuis plusieurs années, l'Agglo Seine-Eure aménage des infrastructures et déploie des services vélo, de manière à permettre aux habitants, salariés et touristes de développer son usage sur le territoire, dans les meilleures conditions.

Pourquoi se déplacer à vélo ?

Le vélo permet de parcourir de courtes distances rapidement en milieu urbain. Il est également facile à stationner, économique (les frais d'entretien d'un vélo vous coûteront environ 100 € à l'année), préserve notre santé et la nature, est silencieux et diminue le stress grâce à l'endorphine. Il est d'ailleurs très utile pour se déplacer et effectuer des tâches quotidiennes, telles qu'emmener ses enfants à l'école, faire une course ou se rendre au travail.

Les types de vélo

En fonction de vos envies et de vos besoins, plusieurs styles de vélos existent :

- **Le vélo de route** : conseillé pour effectuer des déplacements sur la route
- **Le VTC (vélo tout chemin)** : pour des trajets où la route et les chemins sont plutôt accessibles
- **Le VTT (vélo tout terrain)** : pour des trajets en forêt ou sur des routes et chemins non carrossables
- **La draisienne** : pour commencer l'apprentissage du vélo jusqu'à 4 ans
- **Le vélo pliable** : lorsque vous souhaitez emprunter plusieurs modes de transports et devez mettre votre vélo dans l'un d'eux (bus, train)
- **Le vélo cargo** : pour transporter des enfants, des courses ou du matériel
- **Le VAE (vélo à assistance électrique)** : pour reprendre goût au vélo en diminuant l'effort physique. Il permet de parcourir de longues distances
- **Le vélo gravel** : hybridation entre le vélo de route et le VTT. Conseillé pour un usage sportif ou loisir

Les équipements pour votre vélo

Lorsque vous effectuez des trajets à vélo, certains équipements sont facultatifs, d'autres recommandés et certains obligatoires. Afin d'être protégé, visible des autres usagers de la route, pour circuler en toute sécurité, voici quelques conseils :

- Pensez à mettre un casque (obligatoire pour les moins de 12 ans)
- Vérifiez que vos pneus sont bien gonflés (à réparer avec une pompe en cas de dégonflage, et une bombe anti-crevaison en cas de crevaison)
- Réglez votre selle à la bonne hauteur
- Vérifiez que vos freins sont en bon état
- Ayez toujours un gilet jaune réfléchissant, notamment la nuit
- Installez des équipements d'éclairage (éclairage blanc à l'avant, rouge à l'arrière, et catadioptres (petits panneaux réfléchissants) blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange dans les rayons et sur les pédales)
- Tenez compte de la météo (le vent, les feuilles mouillées à l'automne, le gel et la neige l'hiver, les plaques d'égout ou la signalétique au sol glissantes avec la pluie...)
- Munissez-vous d'équipements pour votre sécurité et celles de vos passagers (sonnette, casque, siège enfant homologué, écarteur de danger)

Comment conduire en ville avec son vélo ?

Lors de vos déplacements à vélo, vous n'êtes pas seul sur la route. Vous allez côtoyer d'autres usagers à bord de moyens de transports différents comme les voitures, les camions, les bus... Afin d'éviter des accidents, gardez vos distances à l'avant et sur les côtés, adaptez votre vitesse, faites attention aux angles morts des véhicules motorisés.

Il est également recommandé d'emprunter des bandes, pistes cyclables et la voie verte qui sont plus sécurisés. Si celles-ci n'existent pas, il est obligatoire de rouler sur la chaussée, sur la droite, dans le sens de circulation des véhicules motorisés.

Il est important d'éviter les mouvements brusques, de freiner fort, et d'être imprévisible pour les autres usagers de la route, en indiquant vos changements de direction, et en vous assurant qu'ils vous ont bien vus.

Lors de vos arrêts minutes ou longue durée, nous vous conseillons d'attacher votre vélo au mobilier urbain existant. Une chaîne ou un antivol en U sont les mieux adaptés (pour attacher le cadre et la roue ensemble).

Comme d'autres usagers de la route, vous êtes dans l'obligation de **respecter le code de la route**. Celui-ci stipule qu'il est interdit de mettre des écouteurs, et d'avoir son téléphone dans la main. Vous ne devez pas non plus griller les feux rouges et les stops, ne pas doubler par la droite, ne pas rouler sur les trottoirs (seul les moins de 8 ans peuvent le faire), ne pas rouler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. En cas de manquement au code de la route en vigueur, vous êtes verbalisable comme tout autre usager de la route.

Prix de la verbalisation	Type de verbalisation
11 €	Défaut d'éclairage
35 €	Changement de direction sans avertissement préalable Circulation à plus de 2 de front sur la chaussée Transport d'un passager sur son vélo (sans siège fixé à celui-ci) Remorquage Dépassement de la vitesse maximale autorisée* Non-respect de l'arrêt au feu orange
68 €	Défaut de freinage
135 €	Circulation sur le trottoir en agglomération Utilisation de son téléphone ou ses écouteurs Circulation en sens interdit Non-respect de l'arrêt au feu rouge Non-respect de l'arrêt à un stop Dépassement par la droite Circulation sous l'emprise de l'alcool (entre 0,2 et 0,4 mg/l d'air expiré) Vitesse inadaptée au regard des circonstances* Dépassement sans avertissement préalable Non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons.





Rouler à vélo hors agglomération

Redoublez de prudence sur des routes hors-agglomération où les pistes cyclables se font plus rares. Voici quelques conseils :

- Le gilet réfléchissant est obligatoire lorsque la visibilité est insuffisante
- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne.
- La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

Les infrastructures

Différents types de routes permettent de circuler à vélo

Les voies dédiées aux modes doux séparées physiquement de la chaussée :

- **La voie verte** : elle est exclusivement réservée à la circulation des piétons, des véhicules non motorisés (à l'exception des EDP motorisés*), des cyclomobiles légers et éventuellement des cavaliers. Par dérogation, certains véhicules motorisés peuvent également être autorisés à y circuler comme les engins agricoles.
- **La piste cyclable** : elle est exclusivement réservée aux cycles, aux cyclomobiles légers et aux EDP.
- **L'aire piétonne** : c'est une rue ou un ensemble de rues affecté à la circulation des piétons. Les cyclistes peuvent circuler sur les aires piétonnes dans les deux sens, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Les voies non séparées physiquement de la chaussée :

- **La bande cyclable** : elle exclusivement réservée aux cycles et aux EDP motorisés. Elle se situe de part et d'autre de la chaussée sans séparation physique.
- **La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)** : Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale et les cyclistes sur la partie située de part et d'autre de cette voie appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés étant insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.
- **La voie partagée** : voie routière où les différents modes de déplacement cohabitent sans séparation et sur laquelle la circulation est apaisée (Zone 30, zone de rencontre à 20 km/h, vélorue). Elle s'accompagne d'aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules motorisés. Sur les rue à sens unique, un double sens cyclable peut être aménagé ce qui permet aux cyclistes de l'emprunter en sens inverse de la circulation.

Un aménagement particulier → le couloir vélo-bus : c'est un espace partagé par les cyclistes et les bus. Il offre une largeur importante pour circuler. C'est une solution qui peut offrir un certain confort pour les cyclistes, à condition que la fréquence et la vitesse des bus soient faibles.

* **EDP motorisé** : engin de déplacement personnel motorisé regroupe des engins tels que les différents modèles de trottinettes et patinettes électriques, les gyropodes, les monoroues ou les hoverboards...

* **Cyclomobile léger** : engins de type draisienne électrique, certaines trottinettes modifiées (pour ajouter un siège), des vélos électriques avec poignées d'accélérateur. Le moteur doit être obligatoirement électrique, limité à 350 watts, et l'engin doit être bridé à 25 km/h maximum.



ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES



BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)



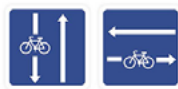
PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)



DÉBOUCHÉ DE CYCLES



SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)



DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES



TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT



PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES



ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE



AIRE PIÉTONNE : DÉBUT ET FIN

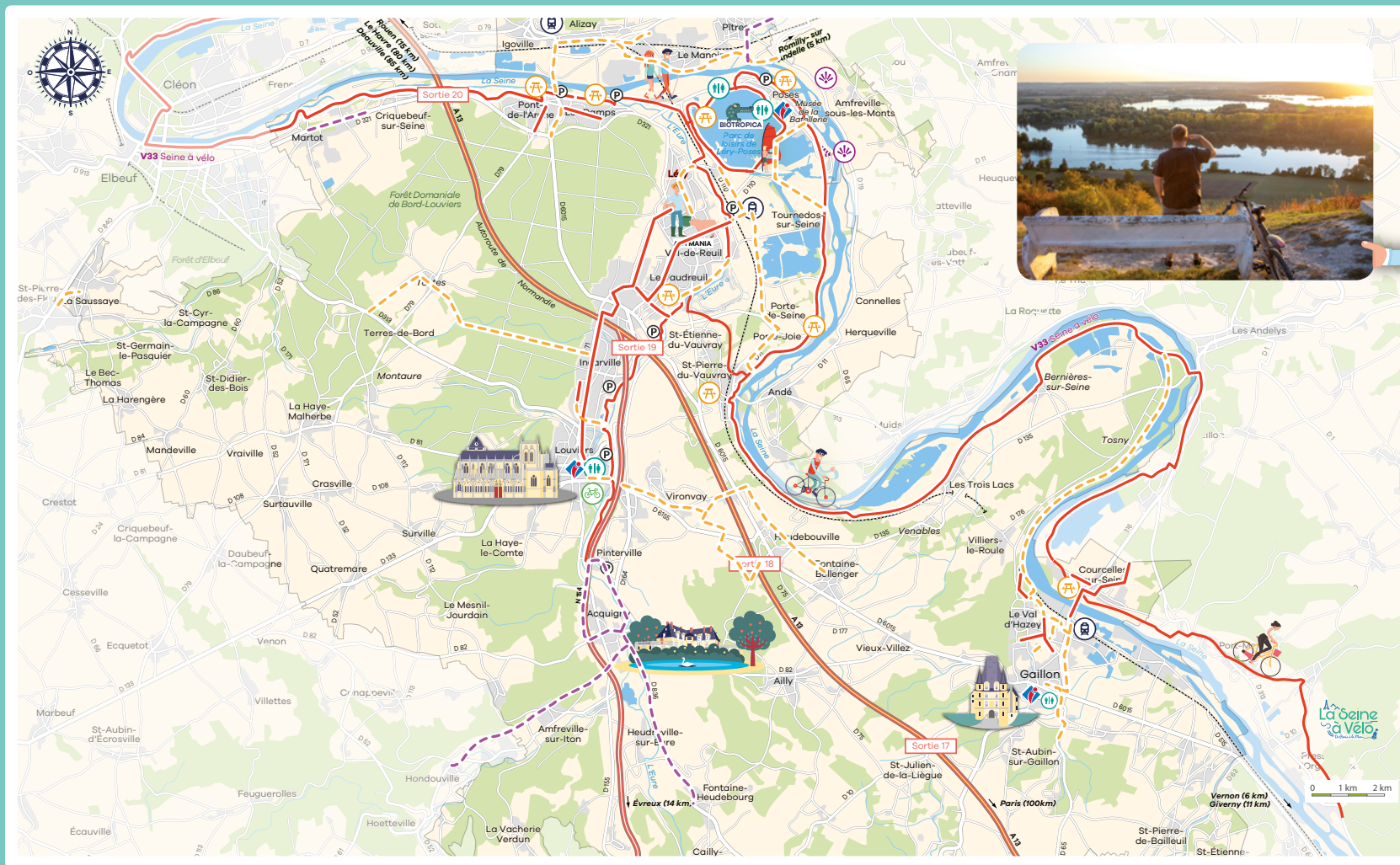


VÉLORUE : PRIORITÉ AUX CYCLISTES



ZONE 30 : DÉBUT ET FIN





Découvrir
le plan vélo ici



Itinéraires existants

108 km d'aménagements cyclables*

7 km d'aménagements en site propre

(voie verte et piste cyclable)

5 km de bandes cyclables et chaussée

à voie centrale banalisée

33 km de voies routières apaisées,
jalonnées pour les cycles

• Itinéraires touristiques existants :

- Seine à Vélo
- Voie verte Seine-Eure
- Voie des légendes

• **45 km de la Seine à Vélo** (Paris / Deauville -
Le Havre) sillonnent le territoire Seine-Eure

Itinéraires en projet

Projets d'aménagements cyclables
portés par le Département de l'Eure

• Itinéraires touristiques en projet :

- Vallée de l'Eure
- Vallée de l'Iton

Itinéraires en projet

70 km d'aménagements cyclables
supplémentaires planifiés à l'horizon
2033, portés par l'Agglo Seine-Eure



Les stationnements vélo

L'Agglo Seine-Eure a installé sur tout le territoire des stationnements vélo, afin de permettre aux usagers de pouvoir stationner leur vélo en sécurité, sans risque de vol. En effet, il en existe de différentes sortes à plusieurs endroits stratégiques du territoire, comme aux abords des gares, ou des hôtels d'entreprises. L'Agglo projette de densifier les parcs à vélos dans les années à venir.



Des aménagements sécurisés

Depuis 2020, l'Agglo Seine-Eure teste de la peinture photoluminescente sur certains tronçons cyclables très empruntés. Elle permet de guider les usagers de la voie verte lorsqu'il fait nuit, sans pour autant générer de pollution lumineuse, car celle-ci n'est pas équipée de lampadaires. Cette peinture est également appliquée sur certains mobiliers urbains pour les rendre visibles. Elle capte la lumière du jour et la réfléchit la nuit. Elle est testée et non néfaste pour la nature et la biodiversité.



Les services vélo

Votre arrêt de bus n'est pas toujours à proximité de votre domicile ou de votre destination. Grâce au rack à vélo semo, faites de l'intermodalité votre quotidien !

Comment ça fonctionne ?

Commencez et terminez vos trajets à vélo et, entre les deux, utilisez les transports en commun : dès que le bus stationne, faites glisser votre vélo à l'arrière du bus sur le rack, et montez à bord (signalez-vous au chauffeur grâce au bouton d'appel situé à l'arrière du bus). Votre vélo est sécurisé pendant tout le trajet.

A l'approche de votre arrêt, appuyez sur le bouton vélo situé à l'intérieur du bus afin de signaler au chauffeur que vous allez reprendre votre vélo.

Le rack peut contenir 3 vélos de tout type simultanément (sauf les vélos cargo et à petites roulettes).

Ce service gratuit fonctionne sur la ligne 1, et tend à se développer sur les autres lignes du réseau semo.

Les racks à vélo pour l'intermodalité



Un tutorial est disponible sur Youtube



Les vélos libre-service pour tous

L'Agglomération Seine-Eure a déployé un système de location de vélo à assistance électrique en libre-service disponible 24h/24 et 7j/7 pour les locations de courte durée. 31 stations et 120 vélos sont répartis dans plusieurs communes du territoire.

Comment louer un vélo ?

Via l'application, par SMS ou grâce à votre carte d'abonnement Atoumod (pour les usagers du réseau de transports en commun semo). Lors du prêt du vélo et suivant le mode de prêt que vous choisissez, vous recevrez un code de 4 chiffres vous permettant de déverrouiller le vélo. Lorsque vous avez fini

d'utiliser le vélo, il vous faut verrouiller sa chaîne sur la station d'arrivée. Si celle-ci est pleine, votre vélo peut être attaché à la chaîne embarquée d'un vélo déjà en borne.

Besoin d'aide ?

Contactez l'assistance (du lundi au vendredi : de 8h à 19h30 et le Samedi : de 10h à 17h) au 09 74 59 13 14 ou support@ecovelo.com

+ d'infos :

- Sur l'application semo vélo - libre service (disponible sur App Store et Google Play)
- Sur le site semo.ecovelo.mobi

Tarif et carte des stations



Les triporteurs à assistance électriques pour les services de l'Agglo

Certains agents de l'Agglo Seine-Eure se déplacent beaucoup dans le cadre de leurs missions de service public, notamment ceux en charge de la propreté, de l'entretien de la voie verte ou encore de la rénovation énergétique. Ils bénéficient de triporteurs à assistance électrique pour leurs déplacements, qui riment aujourd'hui avec écomobilité.



Les vélos à assistance électrique (VAE) pour les salariés du territoire

Depuis 2018, l'Agglo Seine-Eure propose ce mode de transport doux aux entreprises et mairies du territoire qui le souhaitent. L'objectif est de démontrer que certains déplacements de courtes distances peuvent se faire à vélo plutôt qu'en voiture. Les salariés qui testent les VAE peuvent les utiliser pour leurs déplacements professionnels et personnels, week-end inclus. Le coût de la location du VAE est financé à 50 % par l'Agglo Seine-Eure. Chaque vélo coûte donc 46,35 € HT à l'entreprise ou la collectivité participante. Le dispositif est 100 % gratuit pour les salariés qui en bénéficient !

Ce service comprend le vélo, le casque, le gilet, le système de géo localisation mais également l'entretien et la maintenance 1 fois par mois, ainsi que l'assistance 24h/24 et 7j/7 !



La maison du vélo

Pour donner au vélo toutes ses chances de se développer sur le territoire Seine-Eure, il faut sécuriser les déplacements et développer des services. Tout ce que les cyclistes attendent sera proposé par La maison du vélo :

- Location courte ou longue durée de VAE, vélo cargo, remorque, ...
- Atelier de réparation et d'auto-réparation, dont un atelier mobile
- Ventes de pièces détachées de première nécessité
- Formation à la pratique du vélo pour les particuliers et les scolaires
- Lieu d'information, de sensibilisation et de communication
- Vente de vélos d'occasion
- Espace de convivialité / bureau partagé / petite restauration
- Collecte de vélos pour réemploi et pièces détachées
- Événementiels : expositions, conférences, débats

La maison du vélo est le fruit de la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel. L'ouverture est prévue pour novembre 2024.

Adresse : Boulevard de Crosne – 27400 Louviers

La vélothèque pour les sorties scolaires



Les écoliers de Val-de-Reuil et de Louviers effectuent aujourd'hui la plupart de leurs sorties scolaires à vélo grâce à la création d'une vélothèque. L'Agglo Seine-Eure est en charge de l'investissement (140 vélos, 140 casques, 140 gilets et du matériel de réparation) et la gestion incombe à la commune (stockage, réservation, maintenance, livraison). D'autres projets de vélothèques sont en cours de réflexion, notamment à Louviers.

Le S'Cool bus® pour le ramassage scolaire

Le S'Cool bus® nouvelle génération est opérationnel depuis 2023. Il permet aux écoliers de certains établissements du territoire de se rendre à l'école à l'aide d'un vélo bus à assistance électrique. Ce véhicule, conduit par un adulte formé, peut transporter jusqu'à 8 enfants. Pris en charge le matin et déposés le soir devant chez eux, les enfants pédalent aux côtés de leurs camarades. La liste des atouts du S'Cool bus® est longue : faire du sport, créer du lien avec d'autres enfants et de la cohésion d'équipe, apprendre le code de la route, respecter l'environnement en s'initiant à l'écomobilité, gagner en autonomie... et arriver en classe (ou rentrer à la maison) détendu !





Découvrir le territoire autrement

Sillonnez la voie verte entre Pinterville et Pont-de-l'Arche

Au fil de l'eau, cet itinéraire de 30 km invite à une balade pleine de charme le long des rives de l'Eure et de la Seine près du parc des loisirs de Léry-Poses en Normandie.

Des paysages somptueux et une nature luxuriante s'y dévoilent, des haltes paisibles près de l'eau s'imposent : l'ancienne cité drapière de Louviers avec son musée, l'église Notre-Dame et le cloître des Pénitents, Val-de-Reuil avec ses circuits de randonnée, la réserve ornithologique de la Grande Noë et les jardins animaliers de Biotropica ou encore la cité batelière de Poses avec son barrage, le Seinoscope et les écluses d'Amfreville. Dans la cité médiévale fortifiée de Pont-de-l'Arche, ne manquez pas l'église Notre-Dame des Arts et l'abbaye de Bonport.

Parcourez la Seine à Vélo de Saint-Pierre-du-Vauvray au parc des loisirs de Léry-Poses



Partir de la Ville Lumière pour rejoindre Le Havre, Honfleur ou Deauville à vélo, en longeant la Seine, c'est l'ambitieux projet qui anime pas moins de 130 communes et 8 départements entre Paris et la côte normande.

La Seine à Vélo permet aux cyclistes de traverser, en toute tranquillité, des sites emblématiques du patrimoine français. Sur ces 400 km de voie dédiée aux deux-roues, 120 km traversent le Département de l'Eure.

Le tracé passe par Giverny, Rouen, et entre les deux, par le territoire Seine-Eure. Les cyclistes empruntent les bords de Seine des Andelys jusqu'à Saint-Pierre-du-Vauvray avec des points de vue remarquables. Une halte s'impose ensuite sur la réserve ornithologique de la Grande Noë, au barrage de Poses, pour ensuite profiter du Parc de Léry-Poses qui est prisé pour sa pléiade d'activités sportives que vous pouvez pratiquer tout au long de l'année. Le parcours suit ensuite l'Eure et sa voie verte jusqu'à Pont-de-l'Arche, cité médiévale avant de poursuivre jusqu'à Martot pour se diriger vers la métropole Rouen Normandie.

Les cyclistes apprécient le charme des communes traversées, profitent des équipements, s'arrêtent dans les sites touristiques, restaurants, et hébergement labellisés « Accueil Vélo ». La Seine à Vélo est une belle opportunité de développement touristique et économique qui correspond à une nouvelle forme de loisirs : le slow tourisme.

Et la boucle est bouclée

Pour une belle journée à vélo, nous conseillons d'emprunter la Seine à vélo et la voie verte Seine-Eure permettant de faire une boucle entre Saint-Pierre-du-Vauvray et le Parc de Léry-Poses pour une déconnexion 100 % garantie. Distance : 26 km dont 11.5 km en piste cyclable.

Envie de découvrir d'autres itinéraires ?

Vous pouvez désormais emprunter la Voie des Légendes, cette véloroute part de Gisors pour rejoindre Poses en passant par Lyons-la-Forêt, Vascoeuil et la Vallée de l'Andelle pour arriver à Poses. Il suffit de suivre les panneaux V2701. D'autres itinéraires sont en cours : la Vél'iton (V2703) et la Saint-Jacques à Vélo, itinéraire national (V41) qui seront disponibles pour notre petite reine courant 2024.



Le saviez-vous ?

L'Office de Tourisme Seine-Eure propose en saison un accueil hors les murs avec son triporteur qui parcourt les bords de Seine de Poses pour mieux renseigner les visiteurs sur ce qu'il y a à voir, à faire sur notre belle destination !

Label «accueil vélo»

L'Agglo Seine-Eure propose de nombreux prestataires labellisés « Accueil Vélo » !

Office de tourisme, hébergement, restaurant, site touristique, loueurs et réparateurs de vélo, cette marque nationale garantit pour le cycliste un établissement :

- Situé à moins de 5 km d'un itinéraire vélo
- Avec un accueil chaleureux (informations pratiques, conseils, itinéraires, météo etc...)...
- Disposant d'équipements adaptés aux cyclistes : stationnement vélo sécurisé, kit de réparation

Où se renseigner

Vous souhaitez acheter ou louer un vélo ?

Plusieurs revendeurs et loueurs sont installés sur le territoire Seine-Eure :

Culture Vélo Georget

Achat, location courte, moyenne ou longue durée de types de vélos
1 Boulevard du Dr Postel, 27400 Louviers
02 32 40 06 22
27louviers@culturevelo.com
<https://www.georgetcycles.fr/index.php>

Sport 2000 Louviers

Achat de tous types de vélos pour tous
Boulevard du Dr Postel, 27400 Louviers
02 32 09 41 00
dominosports@orange.fr
<https://www.facebook.com/sport2000louviers/>

Aventur'Eure

Location et réservation en ligne de VTT et tandems
Rue du Manoir, 27490 Authueil-Authouillet
06 25 49 06 08
aventureurecanoe@outlook.fr
<https://www.lerandonneure.com/>

Parc de Léry-Poses

Location de VAE
CD 110, 27740 Poses
02.32.61.23.19
lery.poses@wanadoo.fr
<https://lery-poses.fr/activites/velos-electriques>

Adopte un cycle

Atelier de mécanique pour cycles
2 Chemin de la Corbillière
27340 Terres de Bord
06 25 84 04 81
adopteuncycle@gmail.com

Gît'Ane Evasion

Location de vélos et circuits découverte clé en main
16 rue du valcrocq
27370 Le Bec Thomas
06 75 69 45 98
contact@git-ane-evasion.com
<https://www.git-ane-evasion.com/activites/activites-loisirs-eure-normandie/vtt-2/>

Ces professionnels sauront vous conseiller dans le choix de votre futur vélo et des équipements obligatoires ou conseillés.

Vous devez réparer votre vélo ?

Des associations sur le territoire proposent un service de réparation.

Berti cycles

Réparateur de vélo mobile (Criquebeuf-sur-Seine, Pont-de-l'Arche, Igoville et Alizay)
06 24 13 33 14
berti@berti-cycles.fr
<https://berti-cycles.fr>

Câble à part

Atelier associatif de réparation de vélos
27 rue du pont de l'Eure, 27400 Louviers
07 67 99 20 91
cableapart@gmail.com
<https://www.facebook.com/cableapart/>

Alex's Bike Shop

Atelier de réparation, entretien et customisation de cycles
90 rue du Général de Gaulle
27100 Le Vaudreuil
06 47 51 97 71
alexbikeworkshop@outlook.fr
<https://www.alexbikeworkshop.fr/>

Ifair

Aide les personnes en difficulté en proposant plusieurs services de mobilité.
7 / 9 rue des entrepôts, 27400 Louviers
02 32 50 50 80
contact-louviers@ifair-mobilite.fr
<https://www.ifair-mobilite.fr>

Un Vélo à Soi

Réparation de vélo mobile secteurs Acquigny et Pont-de-l'Arche
07.67.06.47.35
Un Vélo à Soi | Facebook
benoit.lherminier@gmail.com

Cycles Lovériens

Réparation de vélos
Rue de la gare, 27400 Louviers
06 63 98 89 86
cycles.loveriens@gmail.com
<https://cycles-loveriens.wixsite.com/website>

Bicycl'Eure

Réparation et entretien en atelier mobile
Résidence des 3 Moulins,
27940 Le Val d'Hazey
06 52 64 05 37
bicyclore@laposte.net
bicyclore.fr

Et échanger avec d'autres passionnés ?

Team Val'Eure triathlon

Club de triathlon basé à Gaillon
15 Route de la Garenne, 27600 Gaillon
06 76 36 39 45
teamvaleuretriathlon@gmail.com
www.teamvaleuretriathlon.com/

Les guidons déboussolés

Association facilitant l'accès au vélo
23 rue du Général de Gaulle,
27100 Le Vaudreuil
06 74 72 96 76
contact@lesgd.fr
www.lesgd.fr/

Val-de-Reuil triathlon

Association sportive de triathlon
7 voie universitaire, 27100 Val-de-Reuil
06 86 14 67 59
m.briault.vdrtri@gmail.com
www.facebook.com/Val-de-Reuil-Triathlon-109838803846592/

Dynamo, Vibrer Bouger Partager

Événements festifs et culturels autour du vélo
53 rue Edmond Mailloux,
27100 Val-de-Reuil
06 32 41 54 52
operation.edmond@gmail.com
www.facebook.com/edmondcantinebistrot

La petite cyclote

Association promouvant le vélo en tant que moyen de transport
15 rue Pierre Mendès France, 27400 Louviers
06 73 15 98 71
lapetitecyclote@gmail.com
www.facebook.com/petitecyclote/

Vélo et mobilité en Eure-Madrie-Seine

Aide à développer le vélo dans le bassin de vie de Gaillon-Aubevoye
2 rue du général de Gaulle, 27600 Gaillon
06 01 73 17 76
contact@vmems.fr
<https://vmems.fr/>

Vélo club Val-de-Reuil

Association de vélo loisir ou compétition
70 rue grande, 27100 Val-de-Reuil
02 32 59 13 64
laffont-thomas@wanadoo.fr
www.facebook.com/vcvaldereuil/

Vélo club Louviers

Club de vélo de Louviers
11 rue Pierre Mendès France, 27400 Louviers
06 99 06 64 50
u.v.louviers@gmail.com
www.facebook.com/UV-Louviers-120573231296424/

Vélo'Sophie et compagnie

Événements festifs et randonnées à vélo
16 rue du Valcrocq, 27370 Le Bec-Thomas
06 34 55 33 86
velosophie.et.compagnie@gmail.com
www.facebook.com/velosophie.et.compagnie/?ref=page_internal

Les guidons à crampons

Club de VTT signataire de la charte « Sport et Handicap »
15 rue du Bois Léopard,
27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon
06 73 38 35 57
lesguidonsacrampons@yahoo.fr
<https://lesguidonsacrampons.com/>

Les cyclos touristes lovériens

Association valorisant le cyclotourisme
14 Allée Roland Garros, 27400 Louviers
06 80 91 66 96
durgan@orange.fr
http://club.quomodo.com/cyclos_touristes_de_louviers

Pignons sur rue

Animations vélo sous toutes ses formes
99 rue du 11 novembre
27690 Léry
06 30 29 99 61
sarahmourots@gmail.com
<https://www.facebook.com/Pignons.sur.rue.org>



© imprimé par IRS; route de Bourgheroude, 21670 Bosroumois Agglo Seine-Eure, Louviers
Ne pas jeter sur la voie publique - 04-2024

www.agglo-seine-eure.fr
02 32 50 85 50 | agglo@seine-eure.com

**seine
eure**
agglo

